



L'indépendance qui nous rassemble



## InFOs SPÉCIAL ALTERNANTS

Vous êtes embauché en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation chez LCL.

ALTERNANT, vous êtes salarié au même titre que les autres salariés et bénéficiez de droits ainsi que d'un certain nombre d'avantages spécifiques à votre statut.

**FO LCL Méditerranée** est une équipe de délégués du personnel, d'élus au Comité d'Etablissement ou de membres du CHSCT, élus par tous les salariés.

**FO LCL** est la **première et la seule organisation syndicale** à avoir mis en place une **communication régulière qui vous est entièrement consacrée**.

**FO LCL Méditerranée** vous informe, vous conseille et vous accompagne au quotidien pendant votre formation et au-delà.

**FO LCL** intervient également auprès de la direction afin de faire respecter vos droits (congés, rémunération, validation, ...).

**FO LCL** vous donne la parole, ainsi vos questions et les réponses que nous portons sont relayées à tous les alternants.

### FO LCL

vous présente le numéro de **décembre 2017**

Dans ce numéro :

- Rémunération alternants chez LCL depuis le 1/01/2017
- 13 ème mois
- Vos questions/Nos réponses
- Focus AFB - Alternance
- Promotion 2016/2017
- Politique RH Stages et Alternance 2016
- Promotion 2017-2018
- Politique RH Stages et Alternance 2017



### CONTACTS

Vous avez des questions concernant vos conditions de travail ou un sujet que vous souhaitez voir aborder, n'hésitez pas à nous contacter :

**Anita TATO**

Référente Alternants  
06.82.86.45.62  
anita.tato@lcl.fr

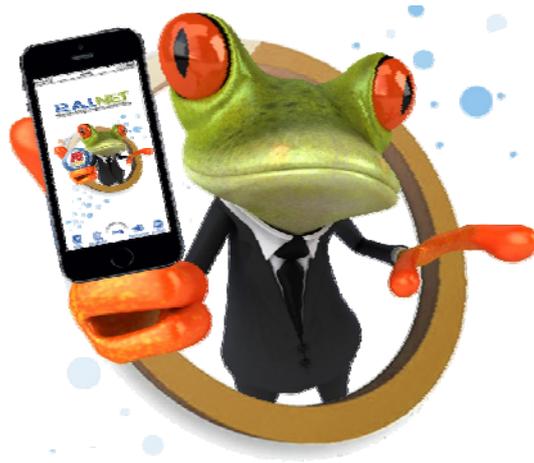
**Lydie COMPIN**

CSR Méditerranée  
06.19.55.68.28  
CSR-RS\_FO\_DE-MED@lcl.fr

## N'oubliez pas !

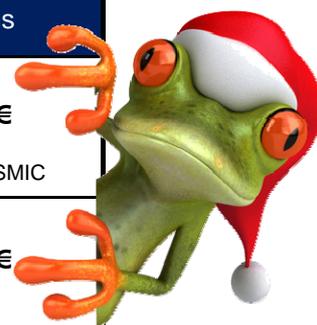
Toutes nos infos sur notre app à télécharger : RDV sur votre « store » habituel \*

\* Apple Store et Play Store (IOS, Android).  
L'appli n'est pas référencée sur Windows Store.



# Grille de rémunération au 1er janvier 2017

| Diplômes préparés   | Classification | Contrat d'apprentissage                 | Contrat professionnalisation < 26 ans   | Contrat professionnalisation >= 26 ans  |
|---|----------------|---|---|---|
| BAC +2<br>BTS ou DUT<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année  | C              | <b>12.000 €</b><br>Soit 62,4 % du SMIC  | <b>15.430 €</b><br>Soit 80,2 % du SMIC  | <b>19.240 €</b><br>Soit 100% du SMIC    |
| BAC + 3<br>Licence<br>Professionnelle<br>Licence<br>DECF 1 <sup>ère</sup> année<br>MSG 2 <sup>ème</sup> année<br>IUP 2 <sup>ème</sup> année   | C              | <b>13.000 €</b><br>Soit 67,6 % du SMIC  | <b>16.640 €</b><br>Soit 86,5 % du SMIC  | <b>19.240 €</b><br>Soit 100 % du SMIC   |
| BAC + 4<br>Master 1<br>Master 1 MIAGE<br>DECF 2 <sup>ème</sup> année<br>IUP 3 <sup>ème</sup> année<br>Ecole de commerce<br>2 <sup>ème</sup> année<br>Ecole d'ingénieur 2 <sup>ème</sup> année | C              | <b>14.900 €</b><br>Soit 77,6 % du SMIC  | <b>18.980 €</b><br>Soit 98,6 % du SMIC  | <b>19.430 €</b><br>Soit 101,2 % du SMIC |
| BAC + 5<br>Master 2<br>Master 2 MIAGE<br>Master 2 Gestion<br>Patrimoine<br>Ecole de commerce<br>3 <sup>ème</sup> année<br>Ecole Ingénieur 3 <sup>ème</sup> année                              | C              | <b>15.950 €</b><br>Soit 82,9 % du SMIC  | <b>19.970 €</b><br>Soit 103,8 % du SMIC | <b>19.970 €</b><br>Soit 103,8 % du SMIC |
| ALTERNANCE<br>DA<br>Master 1 et 2   | C              | <b>22.100 €</b><br>Soit 114,8 % du SMIC | <b>22.100 €</b><br>Soit 114,8 % du SMIC | <b>22.100 €</b><br>Soit 114,8 % du SMIC |



Rémunération alternants 01/01/2017 (calculée selon la politique de rémunération des alternants chez LCL sur les 3 dernières années)  
Sur la base du SMIC à janvier 2017 soit 1.480,27 € par mois pour 151,67 h (17.760 € pour l'année pour 1607 h) .  
Pour connaître le salaire net vous devez soustraire 22% du montant brut annoncé



## Info 13ème MOIS

LCL, jusqu'à présent, ne respectait :

- ni la convention collective, qui prévoit que les salaires de base sont versés en 13 mensualités, la dernière étant versée en même temps que le salaire du mois de décembre (article 39 de la Convention collective de la banque)
- ni le code du travail, qui précise que les apprentis bénéficient des dispositions applicables à l'ensemble des salariés dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions liées à leur statut de jeune travailleur en formation (Article L.6222-23).

La seule possibilité pour LCL de continuer à vous rémunérer en 12 mensualités incluant le 13ème mois, était de consulter les représentants du personnel sur cette pratique, condition n'ayant jamais été remplie jusque-là (article 47 de Convention collective de la banque).

LCL a finalement demandé l'avis des élus du CCE en mars 2017. Il existe donc « officiellement » des dispositions différentes chez LCL pour le versement de la rémunération des alternants. : celle-ci est désormais versée sur 12 mois, à l'instar de la rémunération des cadres hors classe. **Le 13ème mois est intégré au salaire mensuel.**

**En cas de doute sur votre rémunération  
n'hésitez pas à nous contacter.**



## Vos questions / Nos réponses

### Mes années d'alternance sont-elles reprises dans mon ancienneté ?

Oui, vos années d'alternance sont reprises dans votre ancienneté au même titre que les périodes correspondant à un contrat d'étudiant à temps partiel ou d'auxiliaire de vacances que vous auriez effectué au sein de LCL.

**Le conseil FO LCL** : après votre validation, vérifiez dans Peoplec@re votre ancienneté, celle-ci peut vous permettre d'accéder à certains avantages sociaux LCL.

### Ai-je droit au CET ?

L'Avenant de révision n°2 à l'accord relatif au Compte Epargne Temps du 25 juin 2007 a été signé en novembre 2015. Celui-ci rappelle dans son préambule :

« Le compte épargne temps a été institué pour permettre aux salariés de LCL de gérer différemment leurs droits à repos tout au long de leur vie professionnelle et notamment, de mener à bien un projet personnel dans le cadre d'un congé de longue durée. »

Dans l'Article 1 - Champ d'application et salariés bénéficiaires, il est indiqué :

« Les présentes dispositions sont applicables à l'ensemble des salariés de LCL.

Le compte épargne temps fonctionne sur la base du volontariat. Il ne peut être ouvert que sur l'initiative du salarié. L'ouverture du compte épargne temps prend effet au premier jour du mois civil suivant la date de la demande du salarié ».

Votre statut de salarié Alternant chez LCL vous permet donc d'ouvrir un CET.

(cf. Avenant de révision n°2 à l'accord relatif au CET du 25 juin 2007 - signé par FO LCL, disponible dans son intégralité sur notre site)

### Si mon rythme de travail est du mardi au samedi, comment est géré le dernier samedi en entreprise avant la reprise des semaines de cours le lundi ?

Quel que soit votre rythme de travail vous avez droit à **2 jours consécutifs de repos le week-end** : samedi et dimanche pour les lundi/vendredi, dimanche et lundi pour les mardi/samedi.

La direction nous a confirmé que la solution à retenir est de remplir une DAC pour valider le « don » par l'entreprise du dernier samedi matin avant votre semaine de cours du lundi au vendredi.

**En aucun cas vous ne devez poser de RTT entreprise !**

### Ai-je droit aux jours de révision ?

Seuls les alternant(e)s en contrat d'apprentissage bénéficient de 5 jours de révision avec maintien du salaire, dans le mois qui précède les épreuves. (Intranet rubrique : ABCD'RH).

En cas de doute, vérifiez en premier lieu auprès de votre centre de formation que ces jours ont bien été intégrés dans votre planning. Les jours de révision sont souvent abandonnés par les alternants, notamment par peur des remontrances de la part de l'employeur, dont la notation est importante pour l'obtention du diplôme.

**FO LCL** revendique un contrôle par l'Etat du respect du congé de révision obligatoire, prévu à l'article L 6222-35 du Code du Travail pour le passage des examens, et son extension aux contrats de professionnalisation.

### Quel dispositif est-il prévu si je dois passer un examen en dehors de mes jours de travail ?

Si vous passez votre examen sur un jour non travaillé habituellement (exemple le lundi pour un rythme du mardi/samedi), vous avez la possibilité de récupérer cette journée sur un samedi, afin de respecter les 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire. N'hésitez pas à contacter votre tuteur/hierarchique afin de convenir au mieux de cette récupération.

### Ai-je droit aux prestations du CE ?

Bien sûr, comme tous les salariés de LCL, et pendant la durée de votre contrat.

**En cas de doute, contactez-nous.**



« Le savoir n'est jamais autant créateur de valeur que lorsqu'il est largement partagé. »

Mary PARKER FOLLET  
(1868-1933/Etats Unis,



## FOCUS AFB - Alternance

En 2016, plus de 6 300 nouveaux contrats d'alternance sont signés dans les banques AFB dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (45,7 %) ou de professionnalisation (54,3 %).

8 contrats sur 10 signés en 2016 portaient sur une formation de bac+4 et plus, en légère augmentation par rapport à 2015 (82 % contre 77 %).

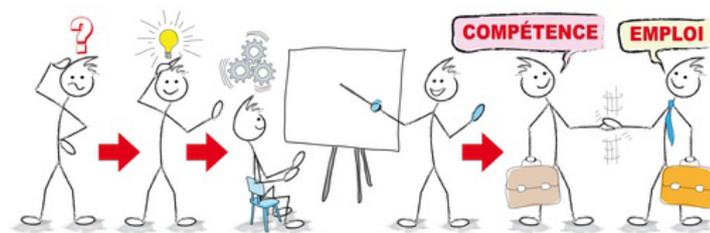
Globalement, les titulaires d'un contrat d'alternance au 31 décembre sont plutôt des femmes : ces dernières représentent 55 % des alternants.

En 2016, un apprenti sur quatre est embauché dans son entreprise d'accueil à la fin de son contrat d'alternance (vs 31,8 % en 2014), près de 90 % en contrat à durée indéterminée.

22 % des salariés ayant suivi un contrat de professionnalisation ont été embauchés en 2016 (vs 26,4 % en 2014) dans leur entreprise d'accueil à l'issue de leur formation, essentiellement sous contrat à durée indéterminée.

A l'image des tendances de recrutement observées dans les banques, le métier de Chargé de clientèle particulier reste le principal métier sur lequel sont formés les salariés en contrats de professionnalisation, tendance qui s'est accentuée en 2016. Les autres métiers commerciaux tels que Chargé de clientèle professionnels, Conseiller patrimoine sont également plus prisés (15 % en 2016).

Source AFB Profil de Branche 2017



## Alternance en MED

### Promotion 2016/2017 :

32 alternants dont :

11 APPEL'S

21 (9 Masters Pro, 6 Masters Privé, 5 Bachelors, 1 licence Professionnelle de banque)

### Politique RH Stages et Alternances 2016 :

Sur la promotion précédente de 51 alternants dont 32 sortants en 2016, 18 ont été validés soit un taux de transformation de 56 %. La moyenne de LCL est à 32 %.

Sur les 17 embauches en CDI :

- 13 sont de niveau Bac +3 sur des postes de Conseillers Particuliers),
- 2 Masters 2 Privé,
- 2 Masters 2 Pro.

### Stages en 2016 :

BDP : 4 stagiaires en Master 2

Embauches : 1 en CDI et 3 en CDD

BEIGF : 4 stagiaires en Master

Embauche : 1 en CDI

### Politiques RH Stages et alternance 2017 :

Les résultats arrêtés à septembre sont partiels : 11 validations dont 3 en poursuite d'études et 8 recrutements en CDI dont 1 sur Paris. Soit toujours un taux de transformation de 52 %.

Sur les 8 embauches en CDI :

- 5 conseillers pros,
- 6 conseillers privés,
- 1 conseiller particuliers.

En terme de handicap, la personne suivant la licence banque n'a pas été validée. Nous savons cependant qu'elle a obtenu sa licence avec mention ! Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite...

### Stages en 2017 :

BDP : 6 stagiaires

Embauches 2 dont 1 en CDI

BEIGF : 3 stagiaires

Embauches : 2 en CDI

### Promotion 2017/2018 :

35 alternants

21 licences : 18 en agences et 3 au CRC

Le programme APPEL'S est renouvelé en partenariat avec la Caisse du Crédit Agricole PACA à partir du 4 décembre.

Retrouvez toutes nos infos sur notre site

[www.fo-lcl.fr](http://www.fo-lcl.fr)

